

## Principe de la gestion de la priorité des inscriptions

La gestion des priorités d'inscription aux cours est fonction de deux dates : la date d'inscription automatique, et la date des forums. Ces deux dates sont définies dans la table saison.

La date prise en compte pour définir l'ordre de traitement des demandes d'inscriptions est celle de son traitement par la GV. Cette date est positionnée quand le bureau a reçu le dossier et vérifié qu'il est complet. Il change alors l'état de l'inscription en « **Reçu** ».

Seules les inscriptions qui sont dans l'état « **Reçu** » ou « **en liste d'attente** » ou « **partiellement validées** » sont traitées.

La période d'inscription débute généralement autour du 15 juin.

→ **Jusqu'à la date d'inscription automatique (~14 juillet), auto\_valid\_date**, les inscriptions à chaque cours sont validées avec les règles suivantes :

- Tout adhérent qui se réinscrit au même cours que celui de l'année précédente avant la date d'inscription automatique, voit son inscription à ce cours automatiquement acceptée.
- S'il s'inscrit à un autre cours, il sera mis en liste d'attente.
- Tout adhérent nouveau est mis en liste d'attente.
- Pour certains cours (piscine, enfants) la priorité est donnée aux habitants de Montbonnot et de Biviers.

→ **Après cette date d'inscription automatique**, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, en gardant toutefois les règles suivantes :

- Pour les cours piscine et enfants, la priorité reste aux habitants de Biviers et Montbonnot. Les habitants extérieurs à ces communes sont mis en « liste d'attente secondaire » sur le cours jusqu'à la date du forum (Dt\_forum) + 5 jours.

→ **Après la date du forum+5jours**, les inscriptions aux cours sont validées en fonction des disponibilités.

Pour chaque adhérent, l'état de son inscription à un cours est défini par les valeurs suivantes

Demandé
Bloqué
En liste d'attente
En liste d'attente secondaire
Accepté
Refusé